

Négociation ou mascarade

Arrêtons de parler de négociations, de dialogue social, et parlons plutôt de réunions d'information où les délégués syndicaux discutent de miettes.

Ce qui manque, pour qu'il y ait **NÉGOCIATION**, c'est notre mobilisation.

Mesures choisies par la direction (Rappel)

-pour les OATAM : 0.6% (augmentation générale ... SAUF pour 'Need Improvement') + 1.4% de budget (mérite + Promotion) + 0.3% (budget filière)

-pour les I&C : 2% (budget mérite + Promotion) + 0.3% (budget prime projet)



STGRENOBLE
22/06/2017

ST A DÛ LACHER UN PEU DE LEST COMME POUR L'INTÉRESSEMENT, MAIS C'EST LOIN DES ATTENTES DES SALARIÉ-E-S, ET LOIN DU JUSTE RETOUR POUR LE TRAVAIL FOURNI !

Dans la vraie vie, cela fait combien d'€ d'augmentation en brut par mois ? (référence salaire, RSCFH ST Crolles)

	Administratifs	Tech	Agents & Opérateurs	Ingénieurs & Cadres
<i>Salaire de base médian</i>	2491€	2270€	1837€	4291€
Augmentation 3%	74,7€	68,1€	55,1€	128,7€
Augmentation 2%	49,8€	45,4€	36,7€	85,8€
Augmentation 1.4%	34,8€	31,7€	25,7€	60,0€
Augmentation 1%	24,9€	22,7€	18,3€	42,9€
Augmentation 0.6%	14,9€	13,6€	11,0€	25,7€

NB : Les montants en brut ne sont déjà pas bien élevés !

Les années où ST va mal : *des miettes ou 0.*

Les années où ST va mieux, grâce au travail des salariés : *guère mieux que des miettes.*
Cherchez l'erreur !

C'est un clair manque de reconnaissance des efforts consentis et du travail fourni.

Comme pour l'intéressement, ST fait le service minimum, pour tenter d'éviter des conflits sociaux.

C'est aussi un manque pour le pouvoir d'achat des salariés qui ont vu leur salaire pas ou très peu augmenté, alors que les dépenses, elles, ne cessent de l'être (transport, santé, énergie, loyer, fiscalité...) et que l'inflation repart. De quoi **relativiser fortement** la hausse du budget claironnée par la direction.

L'INFLATION REPART

Année 2014	0%
Année 2015	0,2%
Année 2016	0,6%
4 premiers mois 2017	0,6%

De plus, il n'y a pas de vraie augmentation générale, même chez les OATAM : 0,6 % c'est ridicule ! (moins de 15€, et même pas pour tous !)

Pour les INGÉNIEURS ET CADRES, il y a un vrai risque de voir se multiplier les 0%, la direction ayant annoncé sa volonté d'avoir une politique très « différenciée ».

Le seul point qui semble avancer un petit peu est celui du respect des minis, mais la prudence s'impose.

La direction nous rabâche sans cesse l'importance des efforts mais répond aux abonnés absents lorsqu'il faut redistribuer les richesses produites par le collectif des salarié-e-s !

ST A LES MOYENS DE FAIRE BIEN MIEUX

La masse salariale ST Monde est d'environ 2,5 Milliards... 4% d'augmentation représenterait 100 Millions... Or ST distribue 220 Millions de dividendes !

Nous devons revendiquer la part qui nous revient ! Organisons-nous collectivement et agissons pour nous faire entendre ! Pour les salaires, pour tout le statut social !

LES SYNDICATS, C'EST FAIT POUR ÇA ! Participez !

Actions gratuites. BINGO !

Grosso-modo, chaque année, ST distribue 4 Millions d'actions gratuites. **On n'en connaît pas la répartition... ni géographique, ni par niveau dans le monde.** En France la direction a expliqué que cela concernait environ 1700 cadres.

On sait que le PDG bénéficie d'un droit à 100 000 de ces actions. Il en obtient une partie suivant sa performance. **Le cours de l'action ST ayant été multiplié par 3 depuis 1 an** (de 5 à 15€ de mai 2016 à mai 2017), la valeur distribuée augmente dans la même proportion... et les gains potentiels aussi.

Il faudra évaluer aussi ce que coûtent ces actions à l'entreprise (qui paye des « charges » en France). De plus, le nombre d'actions distribuées **augmentera en 2017**, car il est lié au résultat de ST. **À suivre donc.**

SOITEC SE MOBILISE

400 SALARIES ont participé à l'Assemblée Générale mardi 13 juin

Le scandale de la distribution d'environ 50 Millions € d'actions gratuites à 36 dirigeants et hauts cadres ne passe pas. Les syndicats revendiquent un partage équitable.

« Partage »... un mot que les dirigeants n'aiment pas trop !

La bataille pour le respect des minis conventionnels

C'est un cheval de bataille – vieux, hélas ! –, notamment de la CGT et de la CGC.

La direction a fourni des chiffres (France) qui confirment la réalité du problème :

210 Ingés&Cadres ont dû avoir une augmentation de salaire de base (2,48% en moyenne) ; et parmi eux 125 des versements complémentaires pour un montant moyen de 803€.

Chez les OATAM, 7 augmentations de salaire (moyenne 3,66%) et 18 versements complémentaires pour un montant moyen de 693€.

La direction s'est engagée à revaloriser les **salaires** des personnes concernées **avant** les augmentations. **Reste à vérifier que cela soit fait pour tous et toutes. Nous appelons les salariés concernés à vérifier et à nous contacter.**

À Grenoble en mars 2017 il y a eu 45 réajustements, -allants de 13€ à 3500€-. En 2015 il y en avait eu 52 et 70 en 2014 (toujours *a minima* !). Pour éviter ces réajustements répétés, la CGT demande un réajustement à « mini conventionnel » +3%.

Et en excluant les primes de la comparaison.

Car est –il logique qu'une prime censée récompenser une contribution spécifique (primes projets, de productivité etc...) ou compenser une contrainte particulière (prime d'équipes) serve à atteindre un minima conventionnel ?

Pour clarifier ce que la direction veut réellement faire, nous posons la question suivante en DP

Salaire minimum :

Des salariés ont un salaire inférieur aux minima de la convention collective. Dans le dernier message de la direction sur les réunions NAO (31 mai 2017) à ce sujet, vous écrivez :

« Rattrapage des salaires inférieurs aux minis de la convention collective : La Direction s'engage à opérer les mesures d'ajustement de mises aux minima conventionnels qui, à l'issue d'un examen individuel de chaque situation, s'imposent. Une augmentation du salaire de base sera appliquée préalablement au déploiement de la politique salariale et indépendamment du budget de politique salariale. »

Nous vous demandons de décrire en détail la procédure qui sera appliquée avec les échéances de régularisation salariale.